

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés

2026 - 2031

INTERCO
NORMANDIE
SUD EURE

TABLE DES MATIERES

Lexique.....	3
1. Le contexte	4
1.1 Introduction	4
1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?.....	5
1.3 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?	6
1.4 Quel est le cadre réglementaire ?	7
2. La gouvernance	8
2.1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA	8
2.2 La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)	9
3. Le diagnostic	10
3.1 Les données socio-économiques	11
3.2 Les cibles concernées par la prévention sur le territoire	14
3.3 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire	15
3.4 Le service à l'usager réalisé par l'Interco Normandie Sud Eure	16
3.5 La production de déchets	18
3.6 Bilan du diagnostic	20
4. Le PLPDMA.....	21
4.1 Un plan pluriannuel.....	21
4.2 Les gisements d'évitement prioritaires.....	22
4.3 Le plan d'action	23
4.4 Le calendrier	32
4.5 Le bilan du PLPDMA.....	34
4.5 Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA.....	37
Annexes – Fiches actions détaillées	39

LEXIQUE

ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

BOM

Benne à Ordures Ménagères

CCES

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

DMA

Déchets Ménagers et Assimilés

ECT

Extension des Consignes de Tri

ETP

Equivalent Temps Plein

INSE

Interco Normandie Sud Eure

Loi AGECE

Loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire

LTECV

Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

RS

Redevance Spéciale

SETOM de l'Eure

Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

1. LE CONTEXTE

1.1 Introduction



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

En 2023, les habitants et habitantes de l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) ont produit **26 327 tonnes de déchets**. Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu devenir des ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

Cet enjeu est majeur pour l'INSE, qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des quantités de déchets produits, afin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

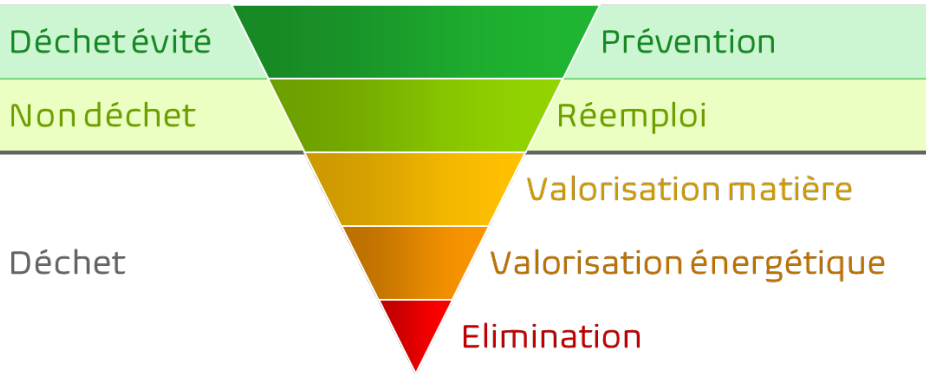
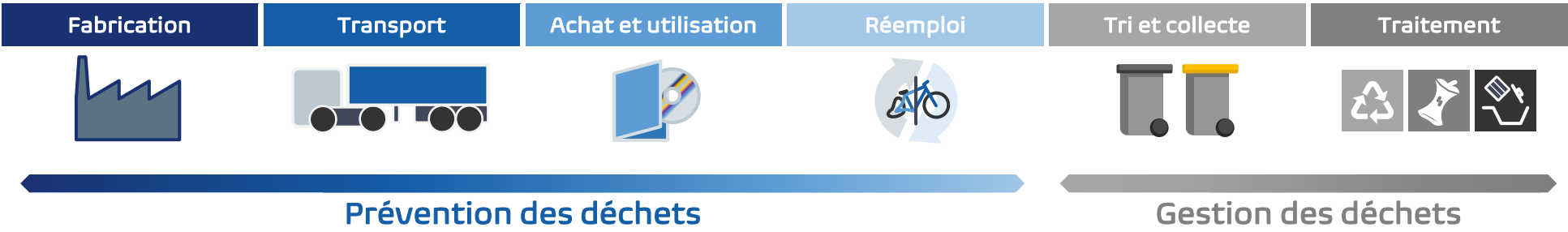
C'est pour cela que l'INSE s'engage dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif et fédérateur : **il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.**

Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions de prévention de la production de déchets menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

1.2 Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits".

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également, dans son article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'UE vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- > La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- > La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- > L'acte de jeter en favorisant le don, l'entretien, la réparation, le réemploi.

Les enjeux sont multiples :

- > Une **économie de matières premières épuisables** ;
- > La **limitation des impacts sur l'environnement et la santé** ;
- > Une **meilleure maîtrise des coûts** liée au traitement du déchet.

1.3 Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** est un document de planification territoriale obligatoire depuis le **1^{er} janvier 2012**, **règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015**, qui en **précise le contenu et les modalités d'élaboration**. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le **PLPDMA** concerne l'ensemble des **déchets ménagers et assimilés (DMA)**, c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public, hors déchets des collectivités :

Déchets Ménagers et Assimilés				Déchets des collectivités
Ordures Ménagères	Collectes sélectives	Déchets des déchèteries	Déchets assimilés	Déchets des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, des marchés, etc. 
Déchets résiduels qui ne peuvent pas être orientés vers les recyclables ou les déchèteries 	Déchets recyclables (emballages, papiers et verre) et compostables (déchets alimentaires) 	Encombrants, déchets végétaux, gravats, ferraille, etc. 	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, etc. 	

Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

1.4 Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- > **A l'échelle nationale**, le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- > **A l'échelle régionale**, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) : le PRPGD couvre aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- > **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour l'INSE et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi dite LTECV relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire). La dernière adoptée est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- > **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010 ;
- > Réduction des quantités de DMA admis en installation de **stockage de -10 % en 2035** ;
- > Développement du tri à la source des déchets organiques généralisé avant 2024 ;
- > Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025**.



A l'échelle régionale, la Région Normandie a adopté son PRPGD en 2018. Il concerne tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations, et prévoit les objectifs de prévention et de valorisation suivants :

- > **Réduction de 75% du gaspillage alimentaire** entre 2015 et 2027 ;
- > **Réduction de 30% de la production de déchets végétaux** entre 2015 et 2027.



Les **leviers d'actions prioritaires** identifiés par la Région pour atteindre ces objectifs sont les suivants :

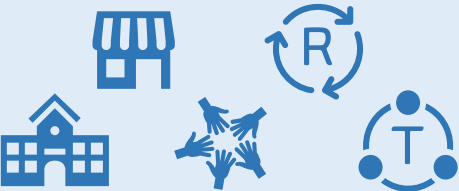
- | | |
|---|--|
| > Donner la priorité à la prévention des déchets | > Augmenter la collecte des déchets amiantés |
| > Réduire les quantités de déchets produits et de leur caractère nocif | > Améliorer le tri à la source des déchets dangereux |
| > Améliorer le réemploi, le tri et la valorisation matière et énergétique | > Diminuer la capacité de stockage et les tonnages stockés |
| > Développer la méthanisation | > Améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques |
| > Réduire les distances de transport des déchets dangereux | |

Ces leviers sont pris en compte lors de l'élaboration du PLPDMA de l'INSE.

2. LA GOUVERNANCE

2.1 Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. En règle générale, **trois instances participent à l'élaboration et au suivi du programme** : l'INSE dispose, en plus, de la Commission Déchets.

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)	Comité de Pilotage (COPIL)	La Commission Déchets	Conseil Communautaire
Obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis sur les bilans annuels présentés une fois le programme lancé.	Composé d'agents et d'élus de l'INSE, il donne son avis pour la construction du plan d'actions et assure le suivi.	C'est l'entité consultative, experte sur le sujet déchets, qui suit toutes les étapes du processus d'élaboration.	C'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.
			

2.2 La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, l'INSE a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composée d'élus, acteurs locaux et institutions publiques pour être représentative du territoire :

Les élus locaux



Nathalie NOEL (*Présidente*)
Thierry ROMERO (*VP Développement Durable*)
Alain PETITBON (*VP Finances*)
Gérard BRUNEAU (*Mairie de Breteuil*)
Charlotte VERGER (*Mairie de Mesnils-sur-Iton*)
Sylvie BES (*Mairie de La Neuve-Lyre*)
Serge SOUCHAY (*Mairie de Pullay*)

Les services



Service Déchets
Chargé de projet Transition Ecologique
Direction Aménagement du Territoire
Direction Infrastructures et Environnement
Direction Communication
Affaires Juridiques et Commande Publique
Direction Petite enfance
Direction Enfance Jeunesse et Transports Scolaires

Les institutions



ADEME Normandie
Région Normandie
Département de l'Eure
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat
SETOM de l'Eure
CITEO
La Chambre de Commerce et d'Industrie

Le monde associatif



Association Le Pied à coulisse
ADS Emploi
Ensemble Préparons l'Avenir (EPA)
Au Vide Grenier
CREE de Chambray

La CCES s'est **réunie 3 fois en 2025** :

- > Le 28 avril 2025 ;
- > Le 22 septembre 2025 ;
- > Le 24 novembre 2025.

3. LE DIAGNOSTIC



37 300 hab.

Population INSEE 2021



87 %

De résidents en maison individuelle

41

COMMUNES



Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Les pages qui suivent présentent une synthèse de ce diagnostic.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

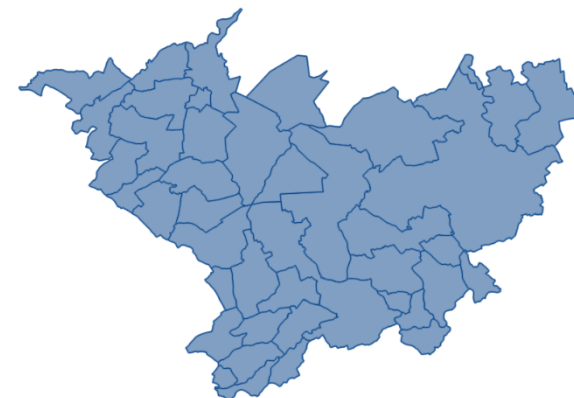
Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 027-200066462-20260114-D2026009-DE

diagnostic
S²LO

Le territoire



Le territoire de l'INSE, qui regroupe **41 communes** s'étend sur plus de **810 km²**.

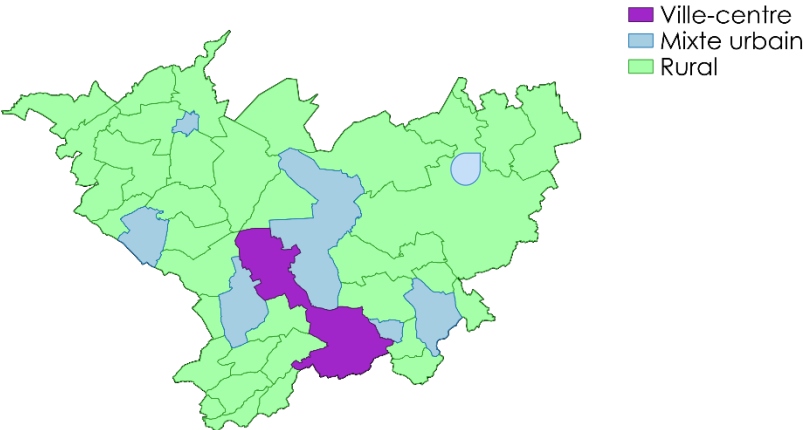
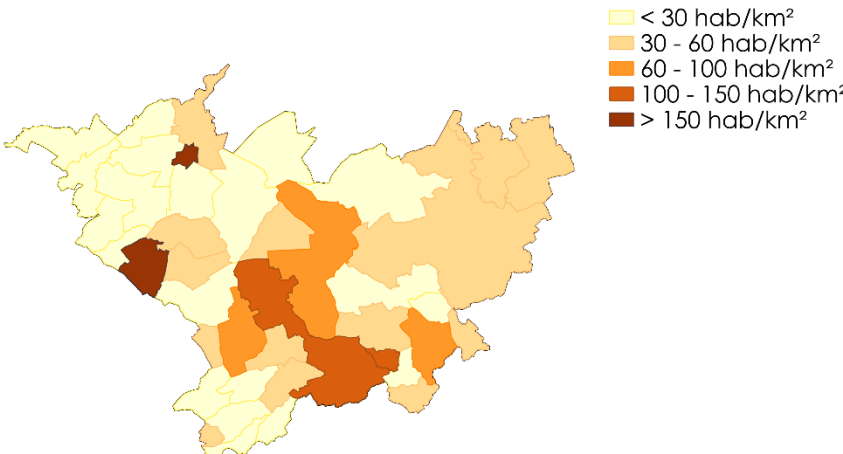
Située dans le sud du département de l'Eure (27), à la limite avec l'Eure-et-Loir (28), l'INSE est issue de la fusion de 4 communautés de communes (CC) : CC du canton de Rugles, CC du canton de Breteuil, CC du Pays de Verneuil-sur-Avre et CC du Pays de Damville.

Elle exerce la compétence collective sur l'ensemble de son territoire, y compris le gardiennage des déchèteries. La compétence traitement est quant à elle déléguée au Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Eure (SETOM de l'Eure).

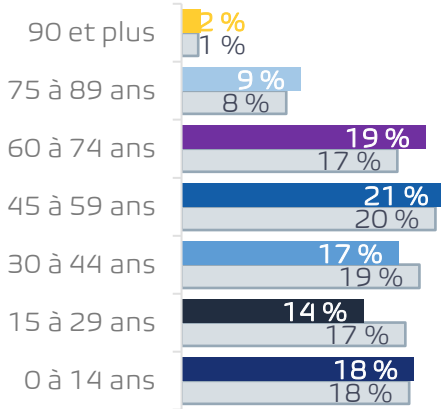
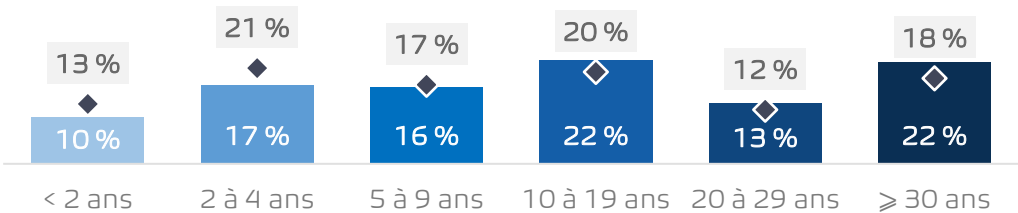
Les habitants, professionnels et administrations de l'INSE ont produit **26 327 tonnes de déchets dit « ménagers et assimilés » en 2023**. Cela représente **706 kg par habitant**. Parmi ces tonnages, les déchets végétaux, les encombrants et les biodéchets alimentaires représentent une part significative.

3.1 Les données socio-économiques

3.1.1 Le territoire

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
Le territoire présente une typologie rurale avec centre-ville avec plusieurs secteurs identifiés : > Verneuil d'Avre-et-d'Iton, ville-centre, concentre près de 20% de la population et plus de 50% des logements collectifs du territoire ; > Des communes mixtes (6 communes), qui concentrent des centres-bourgs ruraux, avec une densité de population entre 60 et 210 hab/km² ; > 34 communes « rurales », caractérisées par des densités de population peu élevées (< 50 hab./km²) et comptant, pour la majorité d'entre elles, pas ou peu d'appartements et de résidences secondaires.	Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'usagers. En effet, les usagers en appartement ne présentent pas nécessairement les mêmes problématiques de gestion des déchets que les usagers en maison.
Les typologies du territoire 	La densité de population sur le territoire de l'INSE (hab./km²) 

3.1.2 Les ménages

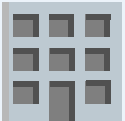
Etat des lieux		Lien avec la prévention des déchets																																												
 87% d'usagers en maison	L'évolution de la population municipale INSEE montre une légère décroissance sur tout le territoire (- 0,5 %) depuis 2015. Avec 12% d'habitat collectif, la collectivité se positionne nettement en-dessous de la moyenne à l'échelle nationale (44%) : la grande majorité des usagers du territoire réside en maison individuelle.	L'habitat individuel majoritaire sur le territoire est un atout pour le déploiement de solutions de prévention des biodéchets : le compostage et la gestion in situ des déchets végétaux sont facilités. Parallèlement, les actions à destination des usagers en habitat vertical devront être menées, notamment à travers la mobilisation des bailleurs dans le portage d'actions.																																												
	La population de l'INSE est un plus âgée que sur le territoire national : 30 % de la population est âgée de plus de 60 ans contre 26 % en moyenne en France. Ceci est corrélé à une ancienneté d'aménagement élevée sur le territoire : près de 60% de la population est installée depuis plus de 10 ans, contre 50% en moyenne à l'échelle nationale. En outre, 69% des habitants sont propriétaires (57% en moyenne en France), ce qui atteste que la population est bien établie sur le territoire. Répartition de la population par tranche d'âges en 2020  <table border="1"><thead><tr><th>Tranche d'âges</th><th>INSE</th><th>France</th></tr></thead><tbody><tr><td>90 et plus</td><td>2 %</td><td>1 %</td></tr><tr><td>75 à 89 ans</td><td>9 %</td><td>8 %</td></tr><tr><td>60 à 74 ans</td><td>19 %</td><td>17 %</td></tr><tr><td>45 à 59 ans</td><td>21 %</td><td>20 %</td></tr><tr><td>30 à 44 ans</td><td>17 %</td><td>19 %</td></tr><tr><td>15 à 29 ans</td><td>14 %</td><td>17 %</td></tr><tr><td>0 à 14 ans</td><td>18 %</td><td>18 %</td></tr></tbody></table> Ancienneté d'emménagement en 2020  <table border="1"><thead><tr><th>Ancienneté</th><th>INSE</th><th>France</th></tr></thead><tbody><tr><td>< 2 ans</td><td>10 %</td><td>13 %</td></tr><tr><td>2 à 4 ans</td><td>17 %</td><td>21 %</td></tr><tr><td>5 à 9 ans</td><td>16 %</td><td>17 %</td></tr><tr><td>10 à 19 ans</td><td>22 %</td><td>20 %</td></tr><tr><td>20 à 29 ans</td><td>13 %</td><td>12 %</td></tr><tr><td>≥ 30 ans</td><td>22 %</td><td>18 %</td></tr></tbody></table>	Tranche d'âges	INSE	France	90 et plus	2 %	1 %	75 à 89 ans	9 %	8 %	60 à 74 ans	19 %	17 %	45 à 59 ans	21 %	20 %	30 à 44 ans	17 %	19 %	15 à 29 ans	14 %	17 %	0 à 14 ans	18 %	18 %	Ancienneté	INSE	France	< 2 ans	10 %	13 %	2 à 4 ans	17 %	21 %	5 à 9 ans	16 %	17 %	10 à 19 ans	22 %	20 %	20 à 29 ans	13 %	12 %	≥ 30 ans	22 %	18 %
Tranche d'âges	INSE	France																																												
90 et plus	2 %	1 %																																												
75 à 89 ans	9 %	8 %																																												
60 à 74 ans	19 %	17 %																																												
45 à 59 ans	21 %	20 %																																												
30 à 44 ans	17 %	19 %																																												
15 à 29 ans	14 %	17 %																																												
0 à 14 ans	18 %	18 %																																												
Ancienneté	INSE	France																																												
< 2 ans	10 %	13 %																																												
2 à 4 ans	17 %	21 %																																												
5 à 9 ans	16 %	17 %																																												
10 à 19 ans	22 %	20 %																																												
20 à 29 ans	13 %	12 %																																												
≥ 30 ans	22 %	18 %																																												

3.1.3 Les non-ménages

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets																		
Répartition des établissement par secteur d'activité en 2020 (ext : EPCI int : France) <table><tr><th>Secteur</th><th>Ext (France)</th><th>Int (EPCI)</th></tr><tr><td>Agriculture</td><td>13%</td><td>5%</td></tr><tr><td>Industrie</td><td>9%</td><td>6%</td></tr><tr><td>Construction</td><td>12%</td><td>11%</td></tr><tr><td>Commerce et services</td><td>50%</td><td>65%</td></tr><tr><td>Adm. Publique</td><td>16%</td><td>13%</td></tr></table> ■ Agriculture ■ Industrie ■ Construction ■ Commerce et services ■ Adm. Publique L'INSE tient à jour un fichier des établissements implantés sur son territoire, qui montre notamment. 1 130 professionnels et administrations en activité. Parmi ces « non-ménages » identifiés, près de 410 utilisent le service public de gestion des déchets pour assurer la gestion partielle ou totale de leurs déchets.	Secteur	Ext (France)	Int (EPCI)	Agriculture	13%	5%	Industrie	9%	6%	Construction	12%	11%	Commerce et services	50%	65%	Adm. Publique	16%	13%	Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture sont plus représentés sur l'INSE que sur le reste du territoire national. Cependant, la majorité de ces non-ménages n'utilisent pas le service déchets de la collectivité : ils sortent donc du cadre du PLPDMA. Les trois principaux secteurs d'activités au sein de l'INSE sont les suivants : > Le secteur de la construction représente 12% des établissements actifs. Ces entreprises produisent des déchets en partie collectés en déchèteries (gravats notamment) ; > Le secteur tertiaire (commerces et services, notamment en lien avec le tourisme) représente 50%, soit une majorité des établissements actifs ; > L'administration publique représente 16 % des établissements actifs, regroupant les communes mais aussi les établissements scolaires, une cible particulièrement pertinente à toucher pour développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur et pour travailler avec les écoles.
Secteur	Ext (France)	Int (EPCI)																	
Agriculture	13%	5%																	
Industrie	9%	6%																	
Construction	12%	11%																	
Commerce et services	50%	65%																	
Adm. Publique	16%	13%																	

3.2 Les cibles concernées par la prévention sur le territoire

Les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de l'INSE, c'est-à-dire des typologies de d'utilisateurs qui produisent des déchets qui sont ensuite collectés et valorisés par la collectivité, sont les suivantes :

 Ménages en maison	14 500 foyers en maison	 Professionnels utilisant le service	410 petits commerces, campings, hôtels restaurants, commerces alimentaires, etc.
 Ménages en appartement	2 200 foyers en appartement	 Communes	41 communes et la communauté de communes qui produisent des déchets notamment via les services espaces verts et les différents équipements
 Les EHPADs et structures spécialisées	3 foyers pour personnes handicapées 3 EHPADs 3 maisons de retraite	 Etablissements scolaires	37 établissement scolaires (écoles, collèges et lycées)
 Services jeunesse	5 ALSH 3 accueils jeunesse	 Petite enfance	4 micro-crèches 4 multi-accueils 1 MAM

3.3 Les acteurs et partenaires de la prévention identifiés sur le territoire

Les acteurs locaux ayant un lien avec la prévention des déchets, identifiés par le biais d'un état des lieux, sont listés ci-dessous :

Consommation responsable



Marché fermier – ferme du Louvier



Brasserie Boujou (*Consigne de verre et dépôt de bocaux vides*)



Association Culturelle Rugloise (*Ateliers de cuisine, recettes anti-gaspi*)

Réemploi/Recyclage



L'association Le Pied à coulisse



Au vide grenier



Le joueur fou (*recyclerie*)



Infini Frip Solidarité (*ADS Emploi*)

Institutions



ADEME Normandie (*suivi des PLPDMA*)



Région Normandie (*suivi des PLPDMA*)



Département de l'Eure



SETOM



Chambre de Métiers et de l'Artisanat (*suivi des PLPDMA*)



CITEO (*soutien à la réduction des emballages*)

Sensibilisation



L'Eure du zéro déchet (*réduction des déchets et gaspillage alimentaire*)



CREE de Chambray (*action sur le gaspillage alimentaire*)

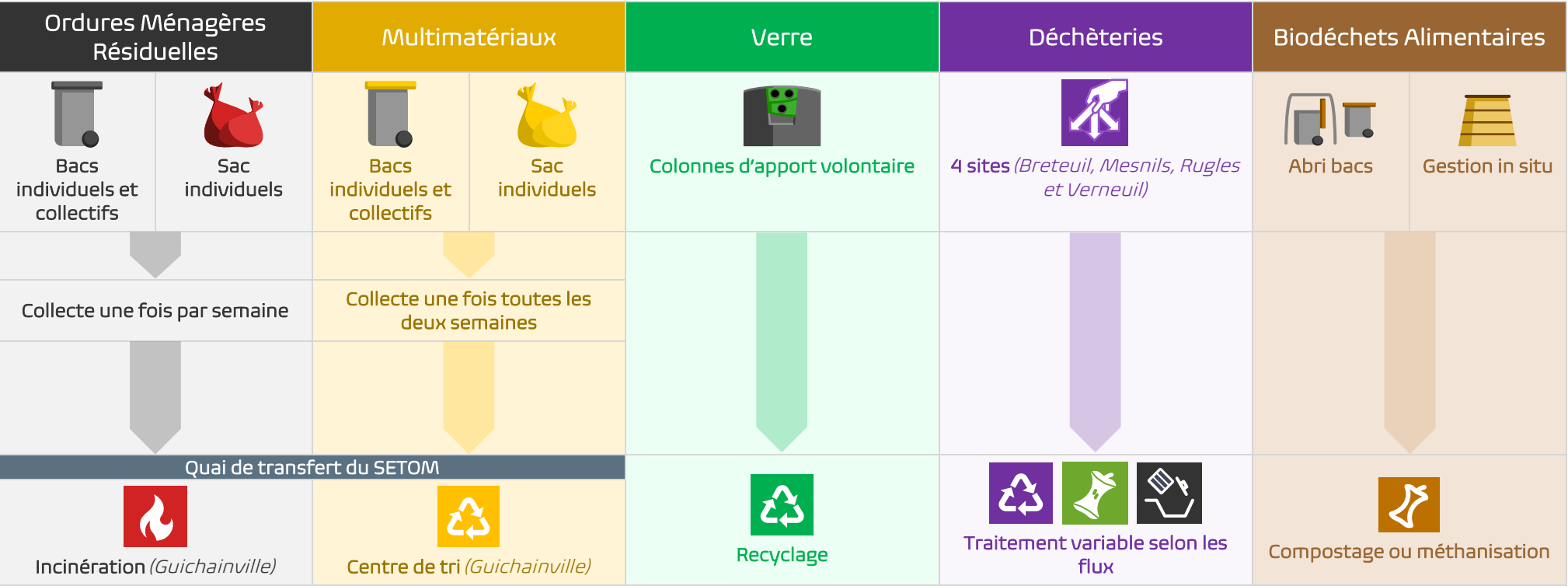


Ensemble Préparons l'Avenir (EPA) (*soirées publiques et animations sur des thèmes d'actualité*)

3.4 Le service à l'usager réalisé par l'Interco Normandie Sud Eure

3.4.1 Les modalités de collecte et de traitement des déchets

L'organisation générale du service déchets de l'INSE est synthétisées dans le synoptique ci-dessous :



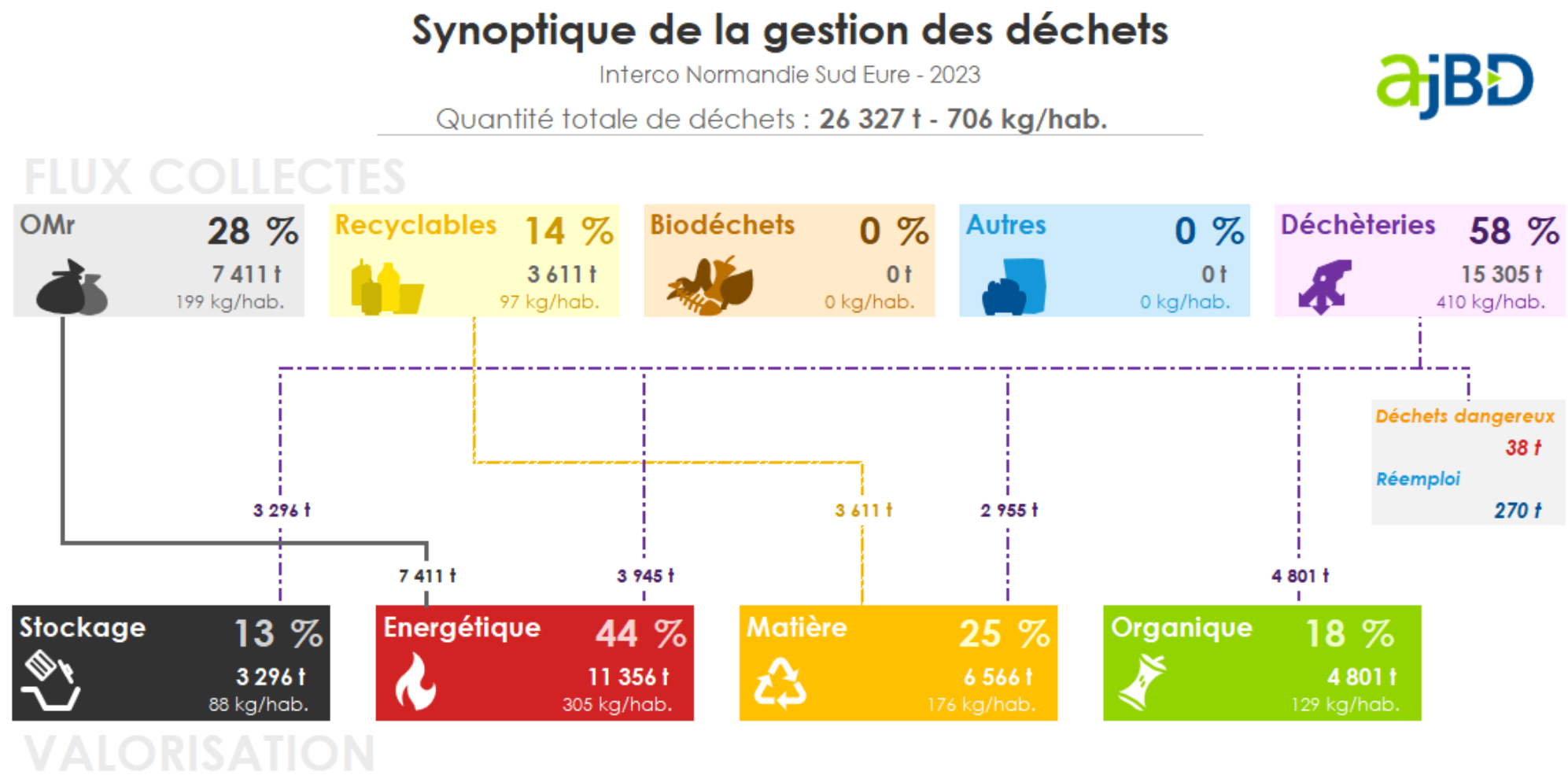
3.4.2 Le financement du service déchets

Le service de gestion des déchets est financé par plusieurs modalités de financement :

- > La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) : c'est un impôt indexé sur la valeur locative du local. Le montant à payer est visible mais non-détaillé sur l'avis d'imposition du propriétaire. Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service. Par ailleurs, les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe ;
- > La **Redevance Spéciale** (RS) : c'est une redevance à destination des professionnels qui souhaitent un service plus adapté à leurs besoins. Son montant est calculé sur la base du volume de bacs dont dispose le professionnel ;
- > La **facturation des professionnels en déchèteries** : certains apports des non-ménages sur les déchèteries de la collectivité sont facturés sur la base du volume apporté.

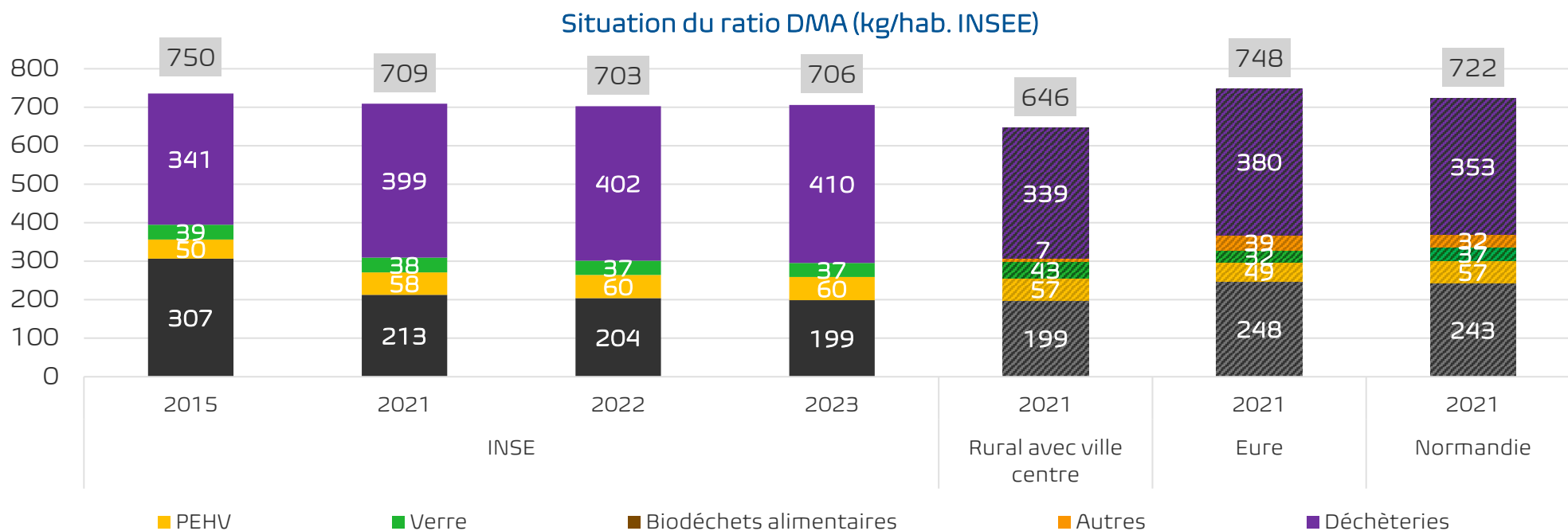
3.5 La production de déchets

3.5.1 Synoptique des déchets 2023



3.5.2 Comment se positionne la collectivité par rapport aux autres territoires ?

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés par l'INSE sur son territoire. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des performances de collecte depuis 2015 présentée en kg/an/hab, comparée à des référentiels géographiques et de typologie (en hachuré). Les ratios sont établis sur la base de la population INSEE de l'INSE, afin de se comparer aux différents référentiels :



En 2023, la collectivité présente un ratio moyen de Déchets ménagers et Assimilés collectés de 706 kg/hab, soit une diminution de 6% depuis 2015. La **production moyenne de déchets par habitant est restée stable ces 3 dernières années**, et la répartition des flux depuis 2015 a beaucoup évolué :

- > On constate une diminution très marquée des OMR (-108 kg/hab. depuis 2015) parallèlement à une hausse des recyclables (Multimatériaux). Ce **report des OMR vers les flux recyclables s'explique par une amélioration significative du geste de tri** en lien avec les évolutions de service mises en place par la collectivité sur la période (projet de Tarification Incitative, extension des consignes de tri, etc.) ;
- > En parallèle, **le flux déchèteries a pris une place plus importante** (+70 kg/hab. entre 2015 et 2023).

L'Interco Normandie Sud Eure présente des performances globales en amélioration, avec des performances OMR et Multimatériaux comparables à ce qu'on observe en moyenne dans des collectivités de même typologie, et nettement supérieures aux collectivités de l'Eure et de la Région.

L'objectif du PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et d'insuffler une réelle diminution de la production de déchets par habitant, pour chacun des flux collectés en parallèle du renforcement du geste de tri.

3.5.3 Comment se positionne la collectivité par rapport aux objectifs réglementaires de réduction des déchets ?

Le tableau suivant présente le positionnement de l'INSE vis-à-vis des objectifs régionaux et nationaux de réduction des déchets :

Sources	Objectifs réglementaires		Ratios de déchets de l'INSE			Objectifs		
			2015	2022	2023	2027	2030	Réduction annuelle
LTECV-AGEC	Réduction du ratio de DMA par rapport à 2010	-15%	750 kg/hab	704 kg/hab	707 kg/hab		638 kg/hab	- 5,6 kg/hab./an
PRPGD Normandie	Réduction du gaspillage alimentaire de rapport à 2015, à horizon 2027	-75%						
PRPGD Normandie	Réduction du ratio de Déchets Végétaux par rapport à 2015, à horizon 2027	-30%	150 kg/hab	117 kg/hab	129 kg/hab	105 kg/hab		-3,75 kg/hab./an

L'Interco Normandie Sud Eure présente des marges de manœuvre vis-à-vis de la prévention pour tendre vers des objectifs réglementaires ambitieux.

3.6 Bilan du diagnostic

Forces

- > Un territoire **globalement homogène**,
- > Une **population majoritairement sédentaire**, ce qui facilite les changements de comportement dans la durée
- > Des **performances qui s'améliorent depuis de nombreuses années**, notamment via l'amélioration du geste de tri
- > Un **travail engagé sur les biodéchets et les déchets végétaux** avec notamment le développement du compostage individuel, la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets, et la collecte des sapins

Opportunités

- > Des **marges de manœuvre dans la réduction des déchets**
- > La **généralisation en cours des dispositifs de tri à la source des Biodéchets alimentaires** (compostage individuel et collecte)

Faiblesses

- > Historiquement peu de **moyens humains dédiés la prévention** : peu de moyens pour de la « sensibilisation terrain »
- > Un **tissu associatif peu dense** avec de peu d'acteurs de la prévention actifs sur le territoire

Menaces

- > Un **contexte économique haussier** qui rend toute évolution de service plus difficile à mettre en œuvre

4. LE PLPDMA

4.1 Un plan pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes des acteurs de la CCES.

7 axes de travail 30 actions

2
actions

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

7
actions

3
actions

Être exemplaire en matière de gestion des déchets dans les services communaux

Favoriser la réparation et le réemploi

5
actions

6
actions

Favoriser la consommation responsable

Renforcer la sensibilisation et la communication

4
actions

3
actions

Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets

4.2 Les gisements d'évitement prioritaires

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les **catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir**. Les gisements présentés sont tous modes de collecte confondus et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- > L'ampleur du gisement lui-même ;
- > Son degré d'exploitation déjà acquis ;
- > Sa facilité et les opportunités d'exploitation ;
- > Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement ;
- > L'obligation légale ou contractuelle.

Les flux prioritaires ont été identifiés lors de la CCES 1 (cf. figure ci-contre).



4.3 Le plan d'action

AXE I : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Flux ciblés	OMR	Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
Partenaires	Etablissements scolaires	776 t	9,8 k€	0,6 ETP
		4,3 kg/hab	1,6 k€/an	0,1 ETP/an

2026-2028	2027-2031
Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire	Améliorer l'organisation et la mutualisation autour des repas entre les cuisines centrales et les établissements de santé
Etablissements scolaires	Etablissements de santé et cuisines centrales
✓ Adapter les portions standards aux besoins des enfants ✓ Laisser aux enfants le choix de la taille de leur assiette : petite ou grande faim (exemple : utilisation de cuillères doseuses) ✓ Mettre en place un "gâchimètre" pour le pain en restauration scolaire ✓ Accompagner les établissements scolaires dans la réalisation de pesées et dans la communication qui s'en suit pour sensibiliser à la fois les enfants et les parents	✓ Réaliser un diagnostic sous forme d'audits des cuisines centrales du territoire, et des établissements de santé ayant une cuisine ✓ Identifier des leviers de réduction du gaspillage alimentaire

AXE 2 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES RESTES ALIMENTAIRES

<i>Flux ciblés</i>	Déchets Végétaux & Biodéchets Alimentaires	Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
<i>Partenaires</i>	Communes	1 112 t	18,8 k€	0,5 ETP
		9 kg/hab.	3,1 k€/an	0,1 ETP/an

2026-2031	2026-2031	2026-2031
Promouvoir les bonnes pratiques sur la gestion des déchets végétaux	Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes	Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières
Tous les usagers	Communes et services communaux	Communes
✓ Informer de manière pédagogique le public sur les nouvelles pratiques de gestion des déchets végétaux mises en place par les communes et Normandie Sud Eure ✓ Renforcer la communication autour des bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux afin de réduire les apports en déchèterie	✓ Elaborer un guide de gestion différenciée précisant les fréquences de tonte et de taille selon les typologies d'espèces et d'espaces ✓ Prévoir des clauses dédiées à la gestion in situ des déchets végétaux dans les contrats avec les entreprises de gestion des espaces verts ✓ Mutualiser l'utilisation d'un broyeur entre plusieurs communes ou à l'échelle de l'Interco	✓ Déployer des bacs à compost ✓ Déployer des stands de récupération de plantes

AXE 2 : EVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES RESTES ALIMENTAIRES

Flux ciblés	Déchets Végétaux & Biodéchets Alimentaires	Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
Partenaires	Cantines scolaires	1 728 t	180 k€	3,8 ETP
		15 kg/hab.	30 k€/an	0,7 ETP/an

2026-2031	2028-2031	2026-2031	2027-2031
Inciter les usagers à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux	Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages	Renforcer le compostage individuel pour les ménages	Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective
Ménages en maison avec jardin	Ménages en maison avec jardin	Ménages en maison avec jardin	Cantines et cuisines centrales
✓ Proposer un accompagnement financier à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux (broyeur, tondeuse mulching, robot-tondeuse, etc.)	✓ Assurer des journées de broyage à destination des ménages, à l'échelle des communes	✓ Poursuivre le développement du compostage individuel auprès des usagers ayant un jardin	✓ Equiper les cuisines centrales et cantines scolaires de composteurs (pour les restes et préparation et/ou le gaspillage alimentaire)

AXE 3 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DANS LES SERVICES COMMUNAUX

Flux ciblés	Tous les flux
Partenaires	Mairies et sites administratifs

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
137 t	38 k€	2,4 ETP
0,9 kg/hab	6 k€/an	0,4 ETP/an

2027-2030	2026-2029	2027-2031
Réduire les quantités de papier imprimées	Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation	Réduire les déchets lors d'événements ponctuels
Administrations	Administrations	Organisateurs d'événements
✓ Suivre la consommation de papier afin de diminuer le nombre de photocopies et impressions papiers sur les sites de l'Interco ✓ Inciter les communes à mettre en œuvre une politique de limitation des déchets papier	✓ Rédiger une charte de "bonne pratique" sur la gestion des déchets au bureau ✓ Installer des composteurs partagés sur les différents sites administratifs de Normandie Sud Eure ✓ Installer des fontaines à eau dans l'ensemble des bâtiments administratifs afin de réduire la consommation de bouteilles en plastique	✓ Réaliser un guide de la gestion des déchets pour les événements ponctuels

AXE 4 : FAVORISER LA RÉPARATION ET LE RÉEMPLOI

Flux ciblés	Incinérables et textiles	Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
Partenaires	Acteurs du réemploi et de la seconde main	660 t	53 k€	2 ETP
		4,4 kg/hab	8,8 k€/an	0,3 ETP/an

2027-2031	2028-2031	2027-2030	2027-2031	2028-2031
Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi	Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast-fashion	Développer des endroits clés alloués à la gestion des objets à réemployer	Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières	Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi
Ménages	Tous les usagers	Tous les usagers	Ménages	Tous les usagers
✓ Mettre à disposition un guide des établissements du territoire proposant de la réparation ✓ Mettre à disposition un guide des établissements du territoire proposant de la seconde main	✓ Mettre en avant les visites de la plateforme logistique d'ADS Emploi pour favoriser la prise de conscience des quantités de déchets textiles	✓ Développer des zones de réemploi dans les déchèteries du territoire	✓ Créer des zones "libre-service" pour les pots dans les cimetières	✓ Poursuivre et renforcer les ateliers dédiés à la réparation d'objets du quotidien ✓ Proposer un guide pour les réparations simples du quotidien

AXE 5 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Flux ciblés	Emballages et textiles à usage unique	Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
Partenaires	Normandie Sud Eure	77 t	-	0,6 ETP
		0,8 kg/hab.	-	0,1 ETP/an

2028-2031	2027-2031	2028-2030
Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire	Réduire les emballages des professionnels	Réduire les emballages et textiles à usage unique dans les établissements de santé
Restauration scolaire	Commerces alimentaires	Etablissements de santé
✓ Favoriser l'utilisation de bacs en inox lors de la livraison des repas en cuisine, afin de réduire les barquettes jetables ✓ Généraliser l'utilisation de carafes d'eau afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique ✓ Favoriser l'utilisation de textile lavable (gants, serviettes)	✓ Accompagner les professionnels dans la réduction des emballages consommés par les ménages. ✓ Mettre en avant les professionnels proposant des dispositifs « zéro emballages »	✓ Favoriser l'utilisation de textile lavable (lingettes, gants, serviettes) plutôt que jetable ✓ Favoriser l'utilisation de bacs en inox lors de la livraison des repas en cuisine, afin de réduire les barquettes jetables ✓ Généraliser l'utilisation de carafes d'eau afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique

AXE 5 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

<i>Flux ciblés</i>	Emballages	Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
<i>Partenaires</i>	CITEO, Normandie Sud Eure	55 t	3 k€/an	0,3 ETP
		0,5 kg/hab.	0,5 k€/an	0,05 ETP/an

2027-2031	2028-2030	2027-2031
Promouvoir les modes de consommation éco-responsables	Développer le déploiement et la consigne de verre portée par CITEO	Limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective
Ménages	Commerces alimentaires	Cantines et cuisines centrales
✓ Recenser et promouvoir les magasins de vrac et épiceries solidaires du territoire	✓ Inciter les commerces alimentaires du territoire à déployer la consigne de verre portée par CITEO ✓ Mettre en relation les commerces alimentaires intéressés avec CITEO	✓ Favoriser l'utilisation de poches de produits d'entretien "uniques" (type eau oxygénée) pour le nettoyage en cuisine des centres de restaurations, les écoles et centres médico-sociaux

AXE 6 : RENFORCER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION

Flux ciblés	Tous les flux	Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
Partenaires	SETOM de l'Eure	17 t	59 k€	0,9 ETP
		0,2 kg/hab.	10 k€/an	0,2 ETP/an

2027-2031	2028-2031	2026-2031	2026-2031
Sensibiliser le personnel des administrations sur la gestion des déchets	Favoriser la sensibilisation auprès des usagers du territoire	Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires	Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri
Administrations	Ménages et administrations	Scolaires	Ménages
✓ Sensibiliser le personnel des administrations aux bonnes pratiques sur les déchets	✓ Former un ambassadeur du tri et un maître composteur ✓ Mobiliser cet agent pour réaliser des actions de terrain et pour superviser le PLPDMA	✓ Organiser/planifier les ateliers thématiques avec le SETOM dans les classes.	✓ Organiser/communiquer sur les visites du centre de tri du SETOM ✓ Mettre en avant l'escape Game sur les consignes de tri réalisé par le SETOM

AXE 7 : FAVORISER LE GESTE DE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Flux ciblés	Emballages
Partenaires	Entreprises de collecte des consommables

Gisement évité	Coût TTC	Moyens humains
Non chiffré	9 k€	0,3 ETP
Non chiffré	1,5 k€/an	0,05 ETP/an

2026-2031	2027-2029	2027-2030
Favoriser le tri des ménages	Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport	Renforcer le tri dans les administrations
Ménages	Usagers des salles polyvalentes	Administrations
✓ Poursuivre le travail d'ajustement des volumes de bacs jaunes lorsque c'est nécessaire	✓ Sensibiliser les "utilisateurs" des salles polyvalentes ✓ Systématiser les corbeilles dédiées au flux multimatériaux ✓ Mettre à jour les affichages ✓ S'assurer que les flux triés finissent bien dans un bac jaune à l'issue du vidage des corbeilles	✓ Mettre en place des bacs de collecte pour les fournitures administratives et consommables de photocopieurs

4.4 Le calendrier

Etat d'avancement des actions	2026	2027	2028	2029	2030	2031
-------------------------------	------	------	------	------	------	------

Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

1 Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire	En cours					
2 Améliorer l'organisation et la mutualisation autour des repas entre les cuisines centrales et les établissements de santé	Non débutée					

Axe 2 : Éviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets

3 Promouvoir les "bonnes pratiques" sur la gestion des déchets végétaux	Non débutée					
4 Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes	Non débutée					
5 Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières	Non débutée					
6 Inciter les usagers à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux	En cours					
7 Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages	Non débutée					
8 Renforcer le compostage individuel pour les ménages	En cours					
9 Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective	Non débutée					

Axe 3 : Être exemplaire en matière de prévention des déchets dans les services communaux

10 Réduire les quantités de papier imprimées	Non débutée					
11 Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation	Non débutée					
12 Réduire les déchets lors d'événements ponctuels	Non débutée					

Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi

13 Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi	Non débutée					
14 Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast fashion	Non débutée					
15 Développer des endroits clés alloués à la gestion des objets à réemployer/réparer	Non débutée					
16 Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières	Non débutée					
17 Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi	Non débutée					

Etat d'avancement des actions	2026	2027	2028	2029	2030	2031
-------------------------------------	------	------	------	------	------	------

Axe 5 : Favoriser la consommation responsable

18	Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire	En cours						
19	Réduire les emballages des professionnels	Non débutée						
20	Réduire les emballages et textiles à usage unique dans les établissements de santé	Non débutée						
21	Promouvoir les modes de consommation éco-responsables	Non débutée						
22	Développer le déploiement de la consigne de verre porté par CITEO	Non débutée						
23	Limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective	Non débutée						

Axe 6 : Renforcer la sensibilisation et la communication

24	Sensibiliser le personnel des administrations sur la gestion des déchets	Non débutée						
25	Favoriser la sensibilisation auprès des usagers du territoire	Non débutée						
26	Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires	Non débutée						
27	Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri	En cours						

Axe 7 : Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets

28	Favoriser le tri des ménages	En cours						
29	Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport	Non débutée						
30	Renforcer le tri dans les administrations	Non débutée						

4.5 Le bilan du PLPDMA

4.5.1 Les moyens à mobiliser sur 6 ans

Axe	Thématique	Impact sur les 6 ans		
		Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers
1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	-4,3 kg/hab.	0,6 ETP	10 k€
2	Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	-23,1 kg/hab.	4,4 ETP	162 k€
3	Être exemplaire en matière de prévention des déchets dans les services communaux	-0,9 kg/hab.	2,1 ETP	38 k€
4	Favoriser la réparation et le réemploi	-4,4 kg/hab.	2 ETP	53 k€
5	Favoriser la consommation responsable	-1,2 kg/hab.	1 ETP	3 k€
6	Renforcer la sensibilisation et la communication	-0,2 kg/hab.	0,9 ETP	59 k€
7	Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets	-	0,3 ETP	9 k€
TOTAL sur les 6 ans du PLPDMA		-34,2 kg/hab.	11,2 ETP	334 k€

Le tableau ci-contre résume les moyens humains et financiers totaux à mobiliser pour chaque axe :

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de généraliser le tri à la source des biodéchets alimentaires (loi AGECE), l'INSE avait d'ores et déjà entrepris de déployer à grande échelle le compostage individuel et une collecte en abri bacs sur les secteurs denses.

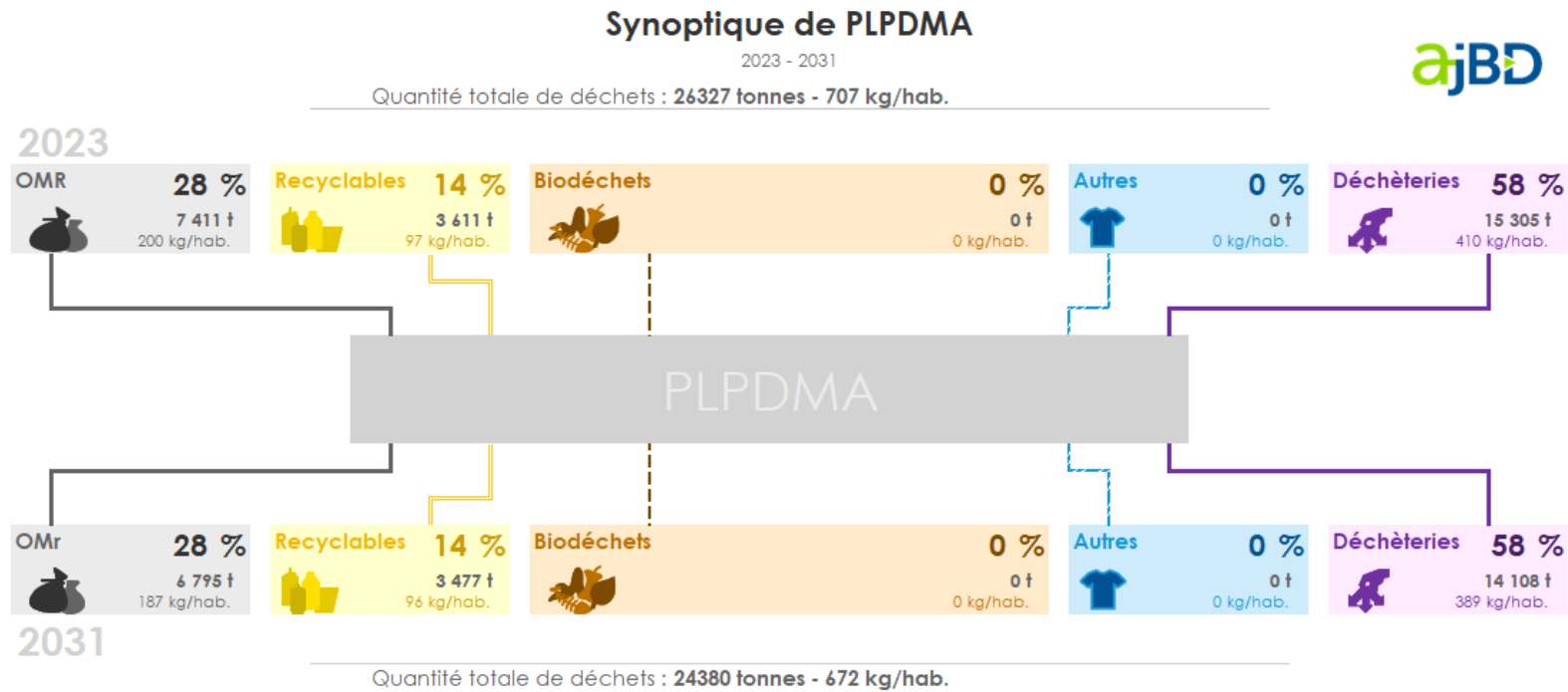
Par conséquent, **tous les moyens humains et financiers à mobiliser pour la généralisation du compostage ont d'ores et déjà été engagés ou budgétisés par la collectivité.**

Les graphiques ci-dessous détaillent les moyens déjà existants et les moyens supplémentaires à mobiliser pour mettre en œuvre le PLPDMA :



4.5.2 Les résultats attendus

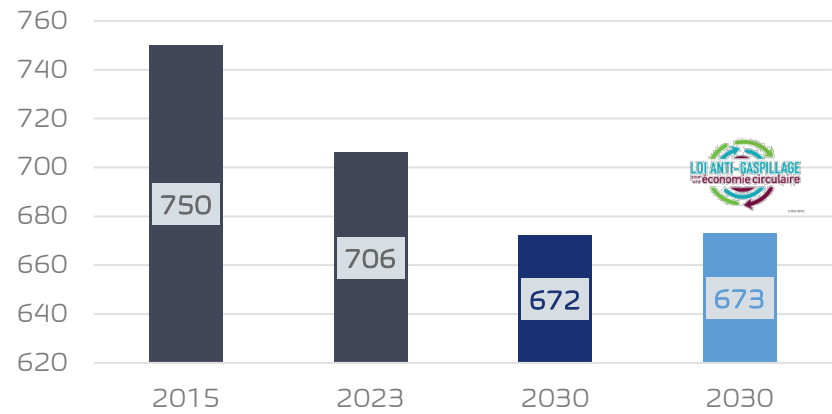
Le synoptique ci-dessous présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de l'INSE :



Comme précisé au paragraphe 3.5.3, le **PLPDMA** mis en place par l'INSE se doit de respecter les objectifs de réduction des déchets fixés par la LTECV, la loi AGECE et par le PRPGD de la Région Normandie.

Le graphique ci-contre présente les ratios de production de déchets à atteindre à l'issue des 6 ans de mise en œuvre du programme.

Pour répondre aux objectifs réglementaires, le PLPDMA qui sera mis en place sur le territoire devrait permettre une réduction de l'ordre de 34 kg/hab. de DMA par rapport à 2023.



4.5.3 Les impacts environnementaux de ce PLPDMA

La majeure partie des émissions Gaz à Effet de Serre (GES) générées par la gestion des déchets sont liées à deux étapes techniques :

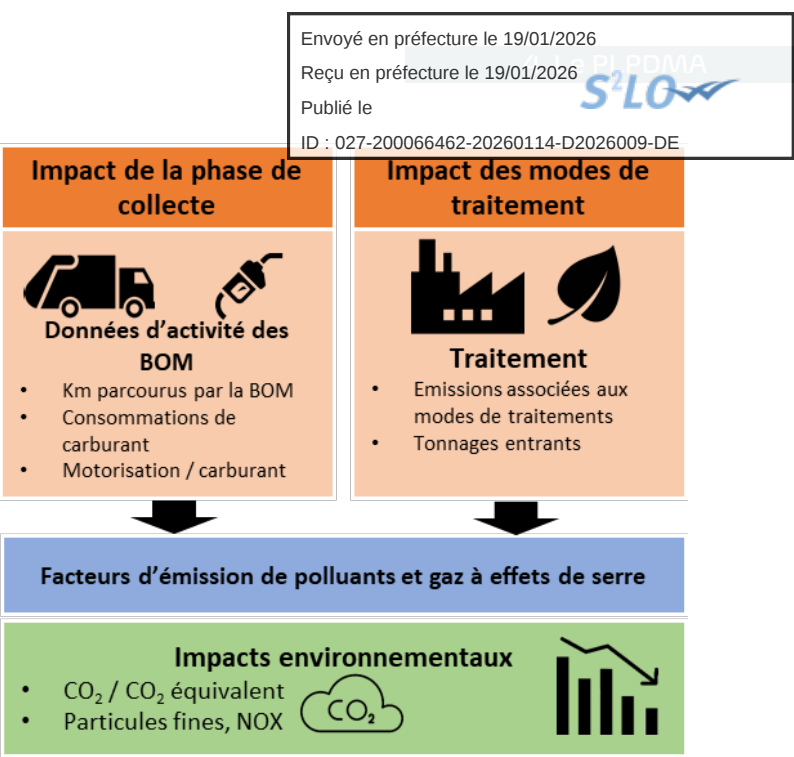
- > **La collecte/le transport** : effectuées par des véhicules à combustion, ces étapes techniques génèrent une quantité importante d'émissions, notamment de dioxyde de carbone (CO₂), en raison des trajets fréquents et des distances parcourues pour acheminer les déchets vers les sites de traitement ;
- > **Le traitement** : les étapes de traitement des déchets sont toutes génératrices de GES, à des degrés divers selon le mode de traitement (stockage, incinération, tri, compostage, méthanisation, etc.).

La réduction des déchets engendrée par le PLPDMA permet donc de réaliser des gains environnementaux en impactant à la baisse les émissions de GES.

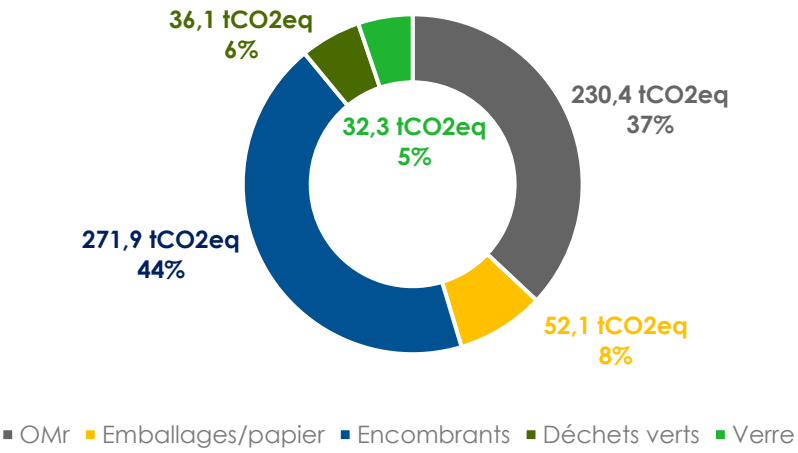
Un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (exprimées en tonnes de CO₂ équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre, en s'appuyant sur les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

Le PLPDMA permet d'éviter à horizon 2031 environ 623 tonnes de CO₂ équivalent par an à l'échelle de la collectivité, soit une réduction de près de 8% des émissions de GES par rapport à aujourd'hui.

A noter que cette diminution est majoritairement liée à la baisse des émissions en lien avec le traitement des déchets.



Emissions carbone (tCO₂eq) évitées via le PLPDMA



4.5 Le suivi de la mise en œuvre du PLPDMA

4.6.1 Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- > **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- > **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- > Veiller au respect du Programme ;
- > **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

4.6.2 Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés de près ou de loin par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour assurer ce suivi. Il est indispensable à la réussite du Plan d'être en mesure d'identifier les acteurs clés qui pourront être régulièrement sollicités, notamment parmi :

- > **Les associations du territoire**, qui peuvent être mobilisées pour leurs différentes actions et retours d'expériences mais également en qualité de relais auprès des citoyens ;
- > **Les communes du territoire** en tant que cibles et relais des actions du plan ;
- > **Le SETOM de l'Eure**, syndicat de traitement auquel adhère l'INSE.

Il est judicieux par ailleurs selon les thématiques de faire appel à d'autres acteurs, dont les compétences particulières, la perception du territoire, et/ou les connaissances en prévention et gestion des déchets peuvent représenter de forts atouts. Il s'agit entre autres :

- > **Des bailleurs sociaux et gestionnaires de copropriété**, acteurs pouvant relayer les messages et actions auprès des ménages en habitat collectif ;
- > **Des prestataires extérieurs** pour la réalisation de formation ou d'atelier sur la prévention ;
- > **Des chambres consulaires et syndicats des professionnels**, notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
- > **Des différents éco-organismes** et leur représentant local ;
- > **De la Région**, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;
- > **De l'ADEME**, dont la connaissance et le retour d'expérience concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale permettront d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire.

4.5.3 Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de **10 indicateurs principaux** :

- > Quantité et évolution des tonnages et performances (kg/hab) de DMA ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'OMR ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances en déchèteries, par flux ;
- > Nombre de composteurs individuels distribués et le nombre d'abri bacs installés ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets récupérés dans les zones de réemploi ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets réparés lors d'ateliers ;
- > Nombre d'interventions auprès des scolaires ;
- > Pourcentage d'usagers indiquant connaître la notion de prévention des déchets ou ayant mis en place des actions (en % tous les 3 ans) ;
- > Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an) ;
- > Dépenses engagées en € (par an).

A noter que les indicateurs cités ci-dessus sont les principaux qui seront suivis et présentés dans les rapports annuels de suivi du PLPDMA. Chaque action a ses propres indicateurs complémentaires spécifiques.

ANNEXES – FICHES ACTIONS DETAILLEES

Le plan d'actions	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers €TTC
Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	4,3 kg/hab	0,6 ETP	9 780 €
Réduire le gaspillage alimentaire en restauration scolaire	3,6 kg/hab	0,5 ETP	9 780 €
Améliorer l'organisation et la mutualisation autour des repas entre les cuisines centrales et établissements de santé	0,7 kg/hab	0,3 ETP	
Axe 2 : Eviter la production de DV et encourager la gestion de proximité des bio	23,1 kg/hab	4,4 ETP	162 520 €
Promouvoir les bonnes pratiques sur la gestion des déchets végétaux	2,6 kg/hab	0,1 ETP	12 000 €
Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes	4,9 kg/hab	0,05 ETP	2 850 €
Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières	1,7 kg/hab	0,4 ETP	4 205 €
Inciter les usagers à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux	1,2 kg/hab	0,25 ETP	38 160 €
Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages	6,1 kg/hab	1,4 ETP	4 800 €
Renforcer le compostage individuel pour les ménages	6,7 kg/hab	1,7 ETP	100 500 €
Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective	0,9 kg/hab	0,5 ETP	36 000 €
Axe 3 : Être exemplaire en matière de prévention dans les services communaux	0,9 kg/hab	2,1 ETP	37 820 €
Réduire les quantités de papier imprimées	0,2 kg/hab	0,8 ETP	
Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation	0,6 kg/hab	0,9 ETP	37 820 €
Réduire les déchets lors d'événements ponctuels	0,1 kg/hab	0,4 ETP	
Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi	4,4 kg/hab	2 ETP	52 780 €
Promouvoir les acteurs de la réparation, réutilisation et du réemploi	1,1 kg/hab	0,6 ETP	6 000 €
Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast fashion	0,05 kg/hab	0,1 ETP	2 400 €
Développer des endroits clés alloués à la gestion des objets à réemployer	3,2 kg/hab	0,04 ETP	18 100 €
Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières	0,1 kg/hab	0,2 ETP	1 080 €
Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi	0,05 kg/hab	0,1 ETP	25 200 €

Le plan d'actions	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	Moyens humains	Moyens financiers €TTC
Axe 5 : Favoriser la consommation responsable	1,2 kg/hab	1 ETP	3 000 €
Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire	0,4 kg/hab	0,4 ETP	
Réduire les emballages des professionnels		0,2 ETP	
Réduire les emballages et textiles à usage unique dans les établissements de santé	0,4 kg/hab	0,1 ETP	
Promouvoir les modes de consommation éco-responsables	0,45 kg/hab	0,1 ETP	3 000 €
Développer le déploiement et la consigne de verre portée par CITEO	0,05 kg/hab	0,1 ETP	
Limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective		0,1 ETP	
Axe 6 : Renforcer la sensibilisation et la communication	0,2 kg/hab	0,9 ETP	59 160 €
Sensibiliser le personnel dans les administrations sur la gestion des déchets	0,2 kg/hab	0,2 ETP	30 600 €
Favoriser la sensibilisation auprès des usagers du territoire		0,1 ETP	8 400 €
Poursuivre et renforcer les animations de sensibilisation auprès des scolaires		0,2 ETP	
Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri		0,3 ETP	20 160 €
Axe 7 : Favoriser le geste de tri et la valorisation des déchets	-	0,3 ETP	9 120 €
Favoriser le tri des ménages		0,1 ETP	4 040 €
Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport		0,1 ETP	4 650 €
Renforcer le tri dans les administrations		0,1 ETP	430 €

Axe 1		Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines					
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités	3,6 kg/hab.	680 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Scolaires	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,06 ETP/an	0,3 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Etablissement scolaires	Moyens financiers Milliers d'euros TTC	1,6 k€/an	9,8 k€ sur les 6 ans			
Rôle de l'Interco	Mobiliser les écoles volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire issu de la restauration scolaire						
Actions concrètes	> Adapter les portions standards au besoin réel des enfants > Laisser aux enfants le choix de la taille de leur assiette : petite ou grande faim (exemple : utilisation de cuillères doseuses) > Mettre en place un "gâchimètre" pour le pain en restauration scolaire > Accompagner les établissements scolaires dans la réalisation de pesées et dans la communication qui s'en suit pour sensibiliser à la fois les enfants et les parents						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		30 j	30 j	15 j			
Moyens financiers (budget en €)		4 080 €	3 800 €	1 900 €			
Nb d'établissements accompagnés dans la quantification du gaspillage alimentaire et dans l'instauration du système de dialogue		12	12	6			
Nb d'établissements ayant intégré un gâchimètre pour le pain		12	12	6			
Nb d'établissements ayant acquis du matériel pour le portionnage		12	12	6			
Nb d'enfants sensibilisés contre le gaspillage alimentaire		3 400	3 400	1 700			
Nombre de kg/hab. évités		1,5 kg/hab.	2,9 kg/hab.	3,6 kg/hab.	3,6 kg/hab.	3,6 kg/hab.	3,6 kg/hab.

Publié le
ID : 027-200066462-20260114-D2026009-

Axe 1		Améliorer l’organisation et la mutualisation des repas entre les cuisines centrales et les établissements de santé					
Flux ciblé(s)	OMR & Biodéchets Alimentaires	Déchets évités	0,7 kg/hab.		95 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Cuisines centrales et établissements de santé	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,04 ETP/an		0,2 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers Milliers d’euros TTC					
Rôle de l’Interco	Mobiliser les établissement de santé et cuisines centrales volontaires pour les accompagner vers une réduction du gaspillage alimentaire						
Actions concrètes	> Identifier des leviers de réduction du gaspillage alimentaire > Réaliser un audit des cuisines centrales du territoire, et des établissements de santé ayant une cuisine > Réaliser une feuille de route pour guider les établissements dans la réduction du gaspillage alimentaire						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)			10 j	19 j	8 j		18 j
Moyens financiers (budget en €)			3 800 €	1 900 €			
Rédaction d’un guide sur les leviers de réduction du gaspillage alimentaire dans les cuisines centrales et les établissements de santé			Oui				
Nombre d'audits dans les cuisines centrales				2	2		4
Nombre d'audits réalisés dans les EHPADs				2	1		3
Dimensionnement d'un plan d'action/feuille de route personnalisée pour les établissements participants				Oui	Oui	Oui	
Nombre de cuisines centrales du territoire mettant en application la feuille de route				2	2		
Nombre de cuisines en EHPAD mettant en application la feuille de route				1	1		
Nombre de kg/hab. évités				0,4 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,7 kg/hab.

Axe 2		Promouvoir les « bonnes pratiques » sur la gestion des déchets végétaux					
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	2,6 kg/hab.	325 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	0,1 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	2 k€/an	12 k€ sur les 6 ans			
Rôle de l'Interco	Renforcer la communication concernant la gestion « in situ » des déchets végétaux						
Actions concrètes	> Réaliser un espace dédié sur le site internet afin d'informer de manière pédagogique le public sur les nouvelles pratiques de gestion des déchets végétaux mises en place par les communes et l'INSE ; > Renforcer la communication, via des publications, autour des bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux afin de réduire les apports en déchèterie						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (<i>en jours</i>)		5 j	5 j	5 j	5 j	5 j	5 j
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)			2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Nb d'articles publiés par an (supports externes)			2	2	2	2	2
Nb de posts par an (tous canaux de communication de la collectivité confondus)			4	4	4	4	4
Réalisation d'un espace dédié sur le site de la collectivité		Oui					
Nombre de nouveaux foyers sensibilisés		200	200	200	200	200	200
Nombre de kg/hab. évités		0,4 kg/hab.	0,8 kg/hab.	1,3 kg/hab.	1,7 kg/hab.	2,1 kg/hab.	2,6 kg/hab.

Axe 2		Favoriser la gestion in situ des déchets végétaux des communes					
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	4,9 kg/hab.	560 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Services espaces verts des communes	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an	0,05 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,5 k€/an	2,9 k€ sur les 6 ans			
Rôle de l'Interco	Accompagner les communes volontaires vers une gestion plus vertueuse de leurs déchets végétaux						
Actions concrètes	> Elaborer un guide de gestion différenciée précisant les fréquences de tonte et de taille selon les typologies d'espèces et d'espaces > Rédiger des clauses de marché dédiées à la gestion in situ des déchets végétaux dans les contrats avec les entreprises de gestion des espaces verts > Mutualiser l'utilisation d'un broyeur entre plusieurs communes ou à l'échelle de l'Interco						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		5 j	3 j				
Moyens financiers (budget en €)				715 €	715 €	715 €	715 €
Réalisation du guide de gestion différenciée des espaces verts		Oui					
Réalisation des modèles de clauses de marché			Oui				
Nb de communes réalisant des sessions de broyages sur l'année			5	5	5	9	
Nb de sessions de broyage réalisées par les communes sur l'année			10	10	10	18	
Nb de communes ayant intégré des clauses dans leurs marchés de gestion des espaces verts			6	6	6	6	6
Nombre de kg/hab. évités			1,0 kg/hab.	2,0 kg/hab.	3,0 kg/hab.	4,5 kg/hab.	4,9 kg/hab.

Axe 2		Développer la gestion in situ des déchets végétaux dans les cimetières					
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	1,7 kg/hab.	245 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Communes	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,06 ETP/an	0,4 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,7 k€/an	4,2 k€ sur les 6 ans			
Rôle de l'Interco	Accompagner les communes volontaires dans l'installation d'équipements dédiés à la gestion séparée des déchets végétaux dans les cimetières						
Actions concrètes	> Déployer des bacs à compost > Déployer des stands de récupération de plantes						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (<i>en jours</i>)		13 j	19 j	25 j	29 j		
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)		155 €	385 €	690 €	1 050 €	1 050 €	890 €
Nb de cimetières équipés d'un dispositif de compostage		5	7	9	13		
Nb de cimetières équipés d'un dispositif de récupération de plantes		5	8	11	10		
Nb de plantes collectées dans les stands de récupération		200	520	960	1 345		
Nombre de kg/hab. évités		0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,8 kg/hab.	1,7 kg/hab.	1,7 kg/hab.	1,7 kg/hab.

Axe 2		Inciter à l’achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux				
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	1,2 kg/hab.	140 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages en maison avec jardin	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,04 ETP/an	0,25 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers Milliers d’euros TTC	6,3 k€/an	38,1 k€ sur les 6 ans		
Rôle de l’Interco	Poursuivre et renforcer l’accompagnement financier pour les usagers qui souhaitent s’équiper de matériel de gestion in situ des déchets végétaux					
Actions concrètes	> Proposer un accompagnement financier à l'achat de matériel dédié à la gestion in situ des déchets végétaux (broyeur, tondeuse mulching, robot-tondeuse, etc.) > Mettre en avant cette possibilité via des campagnes de communication régulières					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)	9 j	8 j	8 j	9 j	10 j	11 j
Moyens financiers (budget en €)	4 820 €	5 400 €	5 970 €	6 560 €	7 250 €	8 050 €
Nb de publications de communication réalisées	2	2	2	2	2	2
Nb de sollicitation pour obtenir un accompagnement financier à l'achat de matériel de gestion in situ	42	47	52	58	64	71
Nombre de kg/hab. évités	0,1 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,5 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,9 kg/hab.	1,2 kg/hab.

Axe 2	Favoriser le broyage in situ des déchets végétaux pour les ménages						
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	6,1 kg/hab.	540 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages en maison avec jardin	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,25 ETP/an	1,4 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,8 k€/an	4,8 k€ sur les 6 ans			
Rôle de l'Interco	Accompagner les communes volontaires dans l'organisation de journées de broyage						
Actions concrètes	> Assurer des journées de broyage à destination des ménages, à l'échelle des communes						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				31 j	61 j	91 j	124 j
Moyens financiers (budget en €)				1 200€	1 200€	1 200€	1 200€
Nombre de communes ayant réalisé des sessions de broyage pour les ménages				10	20	30	41
Nombre de sessions de broyage organisées				20	40	60	82
Nombre de ménages participant aux journées de broyage				400	800	1 200	1 640
Nombre de kg/hab. évités				1,5 kg/hab.	2,9 kg/hab.	4,4 kg/hab.	6,1 kg/hab.

Axe 2		Renforcer le compostage individuel pour les ménages				Publié le 02/07/2025 ID : 027-200066462-20260114-D2026009-686	
Flux ciblé(s)	Biodéchets alimentaires	Déchets évités	6,7 kg/hab.		950 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages en maison avec jardin	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,3 ETP/an		1,7 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers Milliers d'euros TTC	16,8 k€/an		100,5 k€ sur les 6 ans		
Rôle de l'Interco	Donner la possibilité aux usagers en maison avec jardin, de composter leurs déchets						
Actions concrètes	> Poursuivre le développement du compostage individuel auprès des usagers ayant un jardin, via des permanences de distribution						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		83 j	83 j	50 j	50 j	50 j	50 j
Moyens financiers (budget en €)		6 300 €	12 600 €	16 300€	20 100 €	23 900 €	21 300 €
Nb de composteurs individuels distribués		500	500	300	300	300	300
Part de foyers en maison pratiquant le compostage (en tas ou via un composteur individuel)		26 %	29 %	31 %	32 %	34 %	36 %
Nombre de kg/hab. évités		1,5 kg/hab.	3,1 kg/hab.	4,0 kg/hab.	4,9 kg/hab.	5,8 kg/hab.	6,7 kg/hab.

Axe 2		Favoriser la valorisation des déchets alimentaires en restauration collective				Publié le : 027-200066462-20260114-D2026009	
Flux ciblé(s)	Biodéchets alimentaires	Déchets évités	0,9 kg/hab.		100 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Centres de restauration collective	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,08 ETP/an		0,5 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	6 k€/an		36 k€ sur les 6 ans		
Rôle de l'Interco	Promouvoir et favoriser la pratique du compostage auprès des restaurations collectives						
Actions concrètes	> Equiper les cuisines centrales et cantines scolaires de composteurs (pour les restes et préparation et/ou le gaspillage alimentaire)						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)			15 j	18 j	20 j	23 j	25 j
Moyens financiers (budget en €)			2 400€	4 800 €	7 200 €	9 600 €	12 000 €
Nombre de nouveaux centre de restauration équipés en composteurs			5	5	5	5	5
Nombre de kg/hab. évités		.	0,2 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,6kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,9 kg/hab.

Axe 3		Réduire les quantités de papier imprimées					
Flux ciblé(s)	Papier	Déchets évités	0,2 kg/hab.	30 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Administrations	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,15 ETP/an	0,8 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>					
Rôle de l'Interco	Inciter les administrations à réduire les quantités de papier imprimés						
Actions concrètes	> Suivre la consommation de papier afin de diminuer le nombre de photocopies et impressions papier sur les sites de l'interco > Inciter les communes à mettre en œuvre une politique de limitation des déchets papier						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (<i>en jours</i>)			28 j	31 j	41 j	41 j	35 j
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)							
Réalisation d'un inventaire des actions pouvant être mises en place			Oui				
Nb de sites ayant mis en place un suivi de la consommation de papier			10	10	10	5	
Part d'impression réalisées par rapport à l'année de référence			-20 %	- 30 %	- 40 %	- 50 %	- 50 %
Nombre de kg/hab. évités			0,05 kg/hab.	0,11 kg/hab.	0,17 kg/hab.	0,19 kg/hab.	0,19 kg/hab.

Axe 3		Réduire les déchets des administrations et encourager leur valorisation					
Flux ciblé(s)	Tous les flux	Déchets évités	0,6 kg/hab.	100 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Administrations	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,2 ETP/an	0,9 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers Milliers d'euros TTC	6,3 k€/an	37,8 k€ sur les 6 ans			
Rôle de l'Interco	Mettre en œuvre des actions exemplaires en interne pour réduire les quantités de déchets						
Actions concrètes	> Rédiger une charte de "bonnes pratiques" sur la gestion des déchets au bureau > Installer des composteurs partagés sur les différents sites administratifs de l'INSE > Installer des fontaines à eau dans l'ensemble des bâtiments administratifs afin de réduire la consommation de bouteilles en plastique						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		57 j	44 j	44 j	44 j		
Moyens financiers (budget en €)		5 405 €	10 805 €	10 805 €	10 805 €		
Rédaction de la charte de bonnes pratiques		Oui					
Nb de sites équipés de fontaines à eau		5	10	10	10		
Nb de sites équipés de composteurs		8	9	9	9		
Nb de sites ayant mis en place les bonnes pratiques de gestion des déchets		4	9	9	9		
Nombre de kg/hab. évités		0,08 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,6 kg/hab.	0,6 kg/hab.	0,6 kg/hab.

Axe 3		Réduire les déchets lors des événements ponctuels				
Flux ciblé(s)	Tous les flux	Déchets évités	0,1 kg/hab.	15 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Évènements ponctuels	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,07 ETP/an	0,4 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>				
Rôle de l'Interco	Inciter et accompagner les organisateurs d'évènements à mettre en place une gestion plus vertueuse des déchets					
Actions concrètes	> Réaliser un guide de la gestion des déchets pour les événements ponctuels > Réaliser un guide de la gestion des déchets spécifique à la salle des fêtes					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (<i>en jours</i>)		43 j	12 j	12 j	12 j	12 j
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)						
Réalisation d'un guide spécifique à destination des salles des fêtes		Oui				
Réalisation d'un guide de bonne gestion des déchets sur les événements ponctuels		Oui				
Nb d'événements ayant intégré les bonnes pratiques de gestion des déchets		41	49	57	66	66
Nombre de kg/hab. évités		0,06 kg/hab.	0,07 kg/hab.	0,08 kg/hab.	0,09 kg/hab.	0,1 kg/hab.

Axe 4		Promouvoir les acteurs de la réparation, de la réutilisation et du réemploi					
Flux ciblé(s)	Incinérables, textiles	Déchets évités	1,1 kg/hab	120 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,03 ETP/an	0,2 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Acteurs de la réparation et de la seconde main	Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	1 k€/an	6 k€ sur les 6 ans			
Rôle de l'Interco	Recenser les établissements du territoire proposant de la réparation et de la seconde main						
Actions concrètes	> Mettre à disposition un guide des établissements du territoire proposant de la réparation > Mettre à disposition un guide des établissements du territoire proposant de la seconde main						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (<i>en jours</i>)			20	4	4	4	4
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)			1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Réalisation d'un guide des établissements de la réparation			Oui				
Réalisation d'un guide des établissements de seconde main			Oui				
Nb d'articles publiés			2	2	2	2	2
Nombre de kg/hab. évités			0,2 kg/hab.	0,4 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,9 kg/hab.	1,1 kg/hab.

Axe 4	Sensibiliser les usagers aux impacts de la fast fashion					
Flux ciblé(s)	Textiles	Déchets évités	0,04 kg/hab	4 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,01 ETP/an	0,07 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	ADS Emploi	Moyens financiers Milliers d'euros TTC	0,4 k€/an	2,4 k€ sur les 6 ans		
Rôle de l'Interco	Mettre en avant les visites de la plateforme logistique d'ADS Emploi pour favoriser la prise de conscience des quantités de déchets textiles					
Actions concrètes	> Mettre en avant les visites de la plateforme logistique d'ADS Emploi sur le site de l'INSE					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)			7 j	3 j	3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)			600 €	600 €	600 €	600 €
Nombre de publications externe par an			1	1	1	1
Réalisation d'un espace dédié sur le site internet de la collectivité			Oui			
Nb de visites sur la plateforme logistique d'ADS Emploi			6	6	6	6
Nb d'habitants ayant visité la plateforme logistique d'ADS Emploi			150	150	150	150
Nombre de kg/hab. évités			0,01 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,04 kg/hab.

Axe 4		Développer des endroits clé alloués à la gestion des objets à réemployer/réparer					
Flux ciblé(s)	Incinérables	Déchets évités	3,2 kg/hab	525 t sur les 6 ans			
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,2 ETP/an	0,9 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	3 k€/an	18 k€ sur les 6 ans			
Rôle de l'Interco	Offrir la possibilité aux usagers de déposer les objets dont ils ne se servent plus en déchèterie pour leur donner une seconde vie						
Actions concrètes	> Développer des zones de réemploi dans les déchèteries du territoire > Réaliser des partenariats avec des recycleries afin de récupérer les objets déposés						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (<i>en jours</i>)			57 j	69 j	24 j	24 j	24 j
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)			3 900 €	5 350 €	2 950 €	2 950 €	2 950 €
Nb de nouvelles déchèteries dotées d'une zone de réemploi			2	2			
Réalisation d'un partenariat avec une recyclerie pour la récupération des objets			2	2			
Part de la population ayant accès à une zone de réemploi en déchèterie - cumulé			50 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre de kg/hab. évités			1,6 kg/hab.	3,2 kg/hab.	3,2 kg/hab.	3,2 kg/hab.	3,2 kg/hab.

Axe 4	Développer des zones allouées à la gestion de fin de vie des objets dans les cimetières					
Flux ciblé(s)	Incinérables, emballages	Déchets évités	0,06 kg/hab	8 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an	0,5 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	Communes	Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,2 k€/an	1,1 k€ sur les 6 ans		
Rôle de l'Interco	Installer des zones de récupération des pots dans les cimetières des communes volontaires					
Actions concrètes	> Créer des zones "libre-service" pour les pots dans les cimetières					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		16 j	18 j	23 j	27 j	18 j
Moyens financiers (budget en €)		270 €	270 €	270 €	270 €	
Nb de cimetières dotés d'un zone libre-service pour les pots		9	9	9	9	
Nb de pots récupérés dans les cimetières		675	1 350	2 025	2 700	2 700
Nombre de kg/hab. évités		0,02 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,05 kg/hab.	0,06 kg/hab.	0,06 kg/hab.

Axe 4	Développer des actions et événements autour de la réparation et du réemploi					
Flux ciblé(s)	Incinérables, textiles	Déchets évités	0,04 kg/hab	4 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,05 ETP/an	0,35 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	Acteurs de la réparation	Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	4,2 k€/an	25,2 k€ sur les 6 ans		
Rôle de l'Interco	Permettre aux usagers de faire des réparations simples sur les petits objets du quotidien					
Actions concrètes	> Poursuivre et renforcer les ateliers dédiés à la réparation d'objets du quotidien > Proposer un guide pour les réparations simples du quotidien					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (<i>en jours</i>)		16 j	16 j	16 j	16 j	16 j
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)		1 200 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Nb d'ateliers sur la réparation organisés			5	5	5	5
Réaliser un guide sur les réparations simples du quotidien		Oui				
Nb d'habitants participants aux ateliers de réparation			200	200	200	200
Nombre de kg/hab. évités			0,01 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,04 kg/hab.

Axe 5		Réduire les emballages et textiles à usage unique en restauration scolaire				Publié le ID : 027-200066462-20260114-D2026009-	
Flux ciblé(s)	Emballages, papiers	Déchets évités	0,35 kg/hab		30 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Centres de restauration collective	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,06 ETP/an				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>					
Rôle de l'Interco	Accompagner les établissements de restauration scolaire dans la réduction d’emballages à usage unique						
Actions concrètes	> Rédiger des clauses types pour favoriser l'utilisation de bacs en inox lors de la livraison des repas en cuisine > Généraliser l'utilisation de carafes d'eau afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique > Rédiger des clauses pour favoriser l'utilisation de textile lavable (gants, serviettes)						
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Période de mise en œuvre							
Moyens humains <i>(en jours)</i>			30 j	20 j	20 j	14 j	
Moyens financiers <i>(budget en €)</i>							
Rédaction d'une clause sur la livraison des repas			Oui				
Rédaction d'une clause sur la fourniture de textile lavable			Oui				
Nb d'établissements scolaires sensibilisés à l'utilisation de textiles & contenants réutilisables			10	10	10	7	
Nb d'établissements scolaires ayant mis en place des carafes d'eau			3	2			
Nb d'établissements ayant mis en place une clause pour la livraison de repas			2	2	2	2	
Nb d'établissements ayant mis en place une clause pour la livraison de repas			5	5	5	4	
Nb d'établissements ayant mis en place une clause pour l'utilisation de textile lavable en salle			1	1	1	1	
Nombre de kg/hab. évités (emballages)			0,1 kg/hab.	0,15 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,3 kg/hab.	

Nombre de kg/hab. évités (textile jetable)			0,01 kg/hab.	0,03 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,05 kg/hab.
--	--	--	--------------	--------------	--------------	--------------

Axe 5		Réduire les emballages des professionnels				
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités				
Public ciblé	Commerces alimentaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,04 ETP/an	0,2 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>				
Rôle de l'Interco	Accompagner les professionnels dans la réduction des emballages consommés par les ménages.					
Actions concrètes	> Mettre en avant les professionnels proposant des dispositifs « zéro emballage » sur le site internet de l'Interco					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		19 j	8 j	8 j	9 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)						
Nb de commerces intégrés à la démarche		5	5	5	6	
Réalisation d'un espace dédié sur le site internet		Oui				
Nb de commerces ayant mis en place des actions pour mettre en avant les produits zéro emballages		3	3	3	4	
Nombre de kg/hab. évités						

Publié le 02/07/2024

027-200066462-20260114-D2026009-000

Axe 5		Promouvoir les modes de consommation éco-responsables				
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités	0,45 kg/hab		50 t sur les 6 ans	
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,015 ETP/an		0,1 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,5 k€/an		3 k€ sur les 6 ans	
Rôle de l'Interco	Recenser et promouvoir les magasins de vrac et épiceries solidaires du territoire					
Actions concrètes	> Recenser dans un guide les magasins proposant du vrac > Publier des articles pour communiquer sur ces structures					
		2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (<i>en jours</i>)			10 j	4 j	4 j	4 j
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)			600 €	600 €	600 €	600 €
Rédaction d'un guide qui resence les magasins de vrac et épiceries solidaires			Oui			
Nombre de publications externes par an			1	1	1	1
Proportion de nouveaux foyers adoptant des modes de consommation responsables			3 %	3 %	3 %	3 %
Nombre de kg/hab. évités			0,1 kg/hab.	0,2 kg/hab.	0,3 kg/hab.	0,4 kg/hab.
						0,45 kg/hab.

Axe 5		Développer le déploiement de la consigne de verre portée par CITEO					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités	0,045 kg/hab		5 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Commerces alimentaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,015 ETP/an				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>					
Rôle de l'Interco	Inciter les commerces alimentaires du territoire à déployer la consigne de verre portée par CITEO						
Actions concrètes	> Sensibiliser les commerces alimentaires sur le sujet de la consigne > Mettre en relation les commerces alimentaires intéressés avec CITEO						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains <i>(en jours)</i>				7 j	7j	7 j	
Moyens financiers <i>(budget en €)</i>							
Nb d'établissement contactés en informés sur le sujet de la consigne				7	7	7	
Nb d'établissement ayant mis en place la consigne				3	3	3	
Nombre de kg/hab. évités				0,015	0,03	0,045	0,045

Axe 5	Limiter les quantités de produits ménagers en restauration collective						
Flux ciblé(s)	Produits dangereux	Déchets évités		0,015 ETP/an <i>0,1 ETP sur les 6 ans</i>			
Public ciblé	Cuisines centrales et cantines	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>					
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>					
Rôle de l'Interco	Favoriser l'utilisation de poches de produits d'entretien "uniques" (type eau oxygénée) pour le nettoyage en cuisine des centres de restaurations, les écoles et centres médico-sociaux						
Actions concrètes	> Rédiger des clauses afin de favoriser l'utilisation de poches de produits d'entretien "uniques"						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)			6 j	5 j	5 j	5 j	5 j
Moyens financiers (budget en €)							
Rédaction d'une clause type pour la commande de produits d'entretien			Oui				
Nb d'établissement sensibilisés au concept de produit d'entretien unique			5	10	10	10	11
Nb de sites ayant mis en place le dispositif de poche unique			3	5	5	5	6
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 6		Sensibiliser le personnel des administrations sur la gestion des déchets					
Flux ciblé(s)	Tous les flux	Déchets évités	0,2 kg/hab		17 t sur les 6 ans		
Public ciblé	Administrations	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,04 ETP/an		0,25 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	5,1 k€/an		30,6 k€ sur les 6 ans		
Rôle de l'Interco	Favoriser une gestion vertueuse des déchets au seins des administrations du territoire						
Actions concrètes	> Réaliser des ateliers de sensibilisation à destination des administrations, sur les bonnes pratiques des déchets						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)			11 j	10 j	10 j	10 j	10 j
Moyens financiers (budget en €)			6 600 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Nb d'ateliers de sensibilisation réalisés			11	10	10	10	10
Nb de membres du personnel sensibilisés			110	100	100	100	100
Nombre de kg/hab. évités			0,03 kg/hab.	0,06 kg/hab.	0,09 kg/hab.	1,2 kg/hab.	1,5 kg/hab.

Axe 6		Favoriser la sensibilisation auprès des usagers du territoire					
Flux ciblé(s)	Tous les flux	Déchets évités		0,15 ETP sur les 6 ans 8,4 k€ sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages et administrations	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	1,5 k€/an				
Rôle de l'Interco	Mobiliser un agent en interne pour réaliser des actions de terrain et pour superviser le PLPDMA						
Actions concrètes	> Former un ambassadeur du tri > Former un maître composteur						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (<i>en jours</i>)				31			
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)				8 400€			
Formation d'un ambassadeur du tri				Oui			
Formation d'un maitre composteur				Oui			
Nb de foyers sensibilisés via des actions terrain				500	500	500	500
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 6	Poursuivre et renforcer les animations auprès des scolaires						
Flux ciblé(s)	Tous les flux	Déchets évités		0,04 ETP/an <i>0,25 ETP sur les 6 ans</i>			
Public ciblé	Etablissements scolaires	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>					
Partenaires mobilisés	SETOM	Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>					
Rôle de l'Interco	Sensibiliser les scolaires aux bonnes pratiques de gestion des déchets						
Actions concrètes	> Organiser/planifier les ateliers thématiques avec le SETOM dans les classes						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		8 j	8 j	8 j	10 j	10 j	10 j
Moyens financiers (budget en €)							
Nb d'animations dans les établissements		15	15	15	20	20	20
Nb d'élèves sensibilisés		425	425	425	565	565	565
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 6	Poursuivre et renforcer les visites du centre de tri					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités		0,3 ETP sur les 6 ans 20,2 k€ sur les 6 ans		
Public ciblé	Tous les usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,05 ETP/an			
Partenaires mobilisés	SETOM	Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	3,4 k€/an			
Rôle de l'Interco	Mettre en avant et faciliter la participation aux visites du centre de tri du SETOM					
Actions concrètes	> Organiser/communiquer sur les visites du centre de tri du SETOM > Mettre en avant l'escape game sur les consignes de tri réalisé par le SETOM					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (<i>en jours</i>)	3 j	6 j	9 j	12 j	15 j	18 j
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)	960 €	1 920 €	2 880 €	3 840 €	4 800 €	5 760 €
Nb de visites organisées sur le site du SETOM	2	4	6	8	10	12
Nb de participants aux visites	40	80	120	160	200	240
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 7		Favoriser le tri des ménages					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités		0,1 ETP sur les 6 ans 4 k€ sur les 6 ans			
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,015 ETP/an				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,7 k€/an				
Rôle de l'Interco	Permettre aux usagers de disposer d'un volume de bac jaune suffisant pour favoriser le geste de tri						
Actions concrètes	> Offrir la possibilité aux usagers qui le souhaitent d'obtenir un bac jaune plus grand						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		3 j	3 j	3 j	3 j	3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)		670 €	670 €	670 €	670 €	670 €	670 €
Nombre de demande d'évolution de volume de bacs		20	20	20	20	20	20
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 7		Inciter au tri dans les salles des fêtes et salles de sport					
Flux ciblé(s)	Emballages, OMr	Déchets évités	0,15 ETP sur les 6 ans 4,6 k€ sur les 6 ans				
Public ciblé	Utilisateurs des salles	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>					0,02 ETP/an
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>					0,8 k€/an
Rôle de l'Interco	Accompagner les communes dans la mise en place du tri dans les équipements de vie collective (salles des fêtes et équipements sportifs)						
Actions concrètes	> Sensibiliser les "utilisateurs" des salles polyvalentes > Systématiser les corbeilles dédiées au flux multimatériaux > Mettre à jour les affichages > S'assurer que les flux triés finissent bien dans un bac jaune à l'issue du vidage des corbeilles						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)			18 j	8 j	8 j		
Moyens financiers (budget en €)			470 €	935 €	1 080 €	1 080 €	1 080 €
Rédaction d'un guide pour mettre en place le tri lors d'événements ponctuels			Oui				
Nombre de salles des fêtes équipées de corbeilles			15	15	11		
Nombre d'infrastructures sportives équipées de corbeilles			10	10			
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 7	Renforcer le tri dans les administrations						
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités		0,08 ETP sur les 6 ans 0,4 k€ sur les 6 ans			
Public ciblé	Administrations	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Milliers d'euros TTC</i>	0,07 k€/an				
Rôle de l'Interco	Développer le tri des consommables bureautiques dans les administrations						
Actions concrètes	> Mettre en place des bacs de collecte pour les fournitures administratives et consommables de photocopieurs						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)			4 j	5 j	5 j	5 j	
Moyens financiers (budget en €)			70 €	120 €	120 €	120 €	
Nombre de sites équipés de bacs de collecte de consommables bureautiques			6	10	10	10	
Nombre de kg/hab. évités							



Interco Normandie Sud Eure
84 rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE-ET-D'ITON
02 32 32 93 01

<https://www.inse27.fr/>